

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 419

16 février 2015

### SOMMAIRE

Espirito Santo Investments SICAV-SIF S.A. ....	20094	Société Civile Immobilière Promoplan ...	20084
Financière Wolf S.A. ....	20067	Société Civile Immobilière Renado RE ...	20084
J Manhattan Luxco S.à r.l. ....	20090	Sogeco Participations Sàrl ....	20067
Kwasa Quattro Berlin S.à r.l. ....	20088	Somutch S.A. ....	20071
Lansring Invest S.A. ....	20068	SPA Global S.à r.l. ....	20076
Marovita Holding S.C.A. ....	20094	Sparrowhawk Lending 501 S.à r.l. ....	20070
Merlin 1 S.A. ....	20094	SPE II Borealis S. à r.l. ....	20072
NB Strategic Associates SCSp ....	20109	Squircle Capital S.à r.l. ....	20097
North Line Holding S.A. ....	20110	Synergies Capital S.à r.l. ....	20112
NSI Switzerland S.à r.l. ....	20112	Tafelberg S.A. ....	20067
Rainier Invest S.A. ....	20069	Team Spirit S.à r.l. ....	20066
Red S.A. ....	20068	Teck Luxembourg Sàrl ....	20066
Resol S.A. ....	20068	The Kase Partners S.à r.l. ....	20073
Resothel S.A. ....	20069	The Luxembourg Freeport Management Company S.A. ....	20066
Rongsheng Resource (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	20069	The Pearl S.à r.l. ....	20078
S.à r.l. Périphérie ....	20070	Tialma S.A. ....	20072
Sedna Investments & Services SA ....	20111	Timberland Luxembourg Finance S. à r.l. ....	20073
SHCO 69 S.à r.l. ....	20066	Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l. ....	20080
Shco 86 S.à r.l. ....	20070	Tivana Midco S.à r.l. ....	20066
SHIP Investor S.à r.l. ....	20071	Triton Luxembourg GP Oven S.C.A. ....	20072
SHIP Luxco Holding S.à r.l. ....	20071	Tyco Electronics Group II S.à r.l. ....	20066
Sipe S.A. ....	20073	Universka S.A. ....	20074
SJ (Luxembourg) Sàrl ....	20072		
Soblend Investments S.A. ....	20071		

**Team Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 158.724.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015008482/10.

(150009308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**Tyco Electronics Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.073.

Les comptes annuels au 26 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015008498/10.

(150008519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**Teck Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015008484/11.

(150009136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**Tivana Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,****(anc. SHCO 69 S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.123.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 21 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2015008489/11.

(150009007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**The Luxembourg Freeport Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2315 Senningerberg, Parishaff.

R.C.S. Luxembourg B 170.494.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 30 septembre 2014*

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 30 septembre 2014 que:

- Le siège social, actuellement fixé à L-1360 Niederanven, Luxair Cargo Center est transféré au lieu-dit Parishaff, L-2315 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008486/12.

(150008691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**Financière Wolf S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 108.580.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 décembre 2014*

L'assemblée du 31 décembre 2014 a décidé:

- de clôturer la liquidation de la société, décidée le 31 décembre 2014;
- de déposer et conserver les livres et documents sociaux pendant cinq ans au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen;
- de consigner à la même adresse les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

*Pour FINANCIERE WOLF S.A. (en liquidation)*

Société anonyme

Référence de publication: 2015008916/17.

(150009981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Sogeco Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 105.835.

*Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 9 décembre 2014*

*Décisions:*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'accepter la démission d'Alain NOULLET de ses fonctions de gérant B de la Société.
- de nommer aux fonctions de gérant B de la Société, Jean-Luc CLAUSE, gestionnaire, né à Dudelange (Luxembourg), le 2 décembre 1969, résidant L-2330 Luxembourg 128 boulevard de la Pétrusse, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015009272/18.

(150010061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Tafelberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 84.802.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration tenue le 9 janvier 2015*

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteur, le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du 9 janvier 2015 a décidé de nommer la société anonyme A.T.T.C. Control s.a. (RCS Luxembourg B 60319) avec siège social sis au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

N. Patteet / K. Van Huynegem

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2015008499/19.

(150008633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Lansring Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 183.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015009244/14.

(150010190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Resol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 110.560.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 janvier 2015 que Madame Béatrice GHIOCA, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Nicolas SCHAERFFER.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2015009251/15.

(150009878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Red S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 102.308.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 décembre 2014*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY de sa fonction d'Administrateur

Après délibération et conformément aux articles 51, alinéa 5 et 52 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix des membres présents et représentés de nommer provisoirement

Monsieur Jean-Charles THOUAND

né le 25 août 1971 à Metz (France)

et demeurant 183, rue de Luxembourg

L-8077 BERTRANGE

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que président du Conseil d'Administration.

Copie certifiée conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015009247/25.

(150010096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Rongsheng Resource (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 183.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009239/10.

(150009615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Rainier Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 27, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 143.653.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2014.*

*1<sup>ère</sup> résolution*

Les actionnaires approuvent à l'unanimité le transfert du siège social de L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel à L-2430 Luxembourg, 27, rue Michel Rodange.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Président de l'assemblée générale ordinaire*

Référence de publication: 2015009242/14.

(150009813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Resothel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 53.219.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 2014*

Les actionnaires de la société RESOTHEL S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 2014, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Marc LEFEVRE, juriste, demeurant à F-75016 Paris, 9, rue des Belles Feuilles,
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges GREDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Marc LEFEVRE, juriste, demeurant à F-75016 Paris, 9, rue des Belles Feuilles,
- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, Président du Conseil d'administration
- Monsieur Georges GREDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat du commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, RCSL B 25 797

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2015009252/30.

(150010409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Sparrowhawk Lending 501 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 117.512,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.325.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 28 novembre 2014, qui ont acceptées:

- la démission de M Clifford James Langford de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014;  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2014.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015009273/14.

(150010285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**Shco 86 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 189.293.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt de la décision prise par le conseil de gérance en date du 15 novembre 2014 auprès du registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L140219928 en date du 10 décembre 2014.

Il convient de lire que la société SHCO 86 S.à r.l. a son siège au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et non pas au 13-15 avenue de la Liberté, L-1935 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour SHCO 86 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015009302/16.

(150009591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**S.à r.l. Périphérie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 43.805.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2015 que:

1- La société SAMATH HOLDINGS Ltd associée, a accepté la cession toutes ses parts soit 99 parts de la société S.à.r.l PERIPHERIE à Monsieur Jean-Yves GIRAUD, demeurant professionnellement 8A Boulevard de la Foire à Luxembourg (L-1528),

La société INTERNATIONAL BUSINESS AGENCY SARL associée, a accepté la cession de sa seule part soit 1 part de la société S.à.r.l PERIPHERIE à Monsieur Jean-Yves GIRAUD,

Monsieur Jean-Yves GIRAUD détient dès lors la totalité des parts sociales soit 100 parts.

La nouvelle répartition des parts sociales de la société S.à.r.l PERIPHERIE est la suivante:

Monsieur Jean-Yves GIRAUD .....	100 parts
Capital social total .....	100 parts

2- Le siège social a été transféré du: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix au 8A, boulevard de la foire L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

3- Le mandat des organes sociaux a été entièrement recomposé:

A été nommé nouveau Gérant: Monsieur Jean-Yves Giraud en remplacement de Monsieur Robert Elvinger.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009259/24.

(150009638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**SHIP Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 154.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009303/10.

(150009886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**SHIP Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 156.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009304/10.

(150009887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Somutch S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 90.776.

La société SOMUTCH SA (RCS B 90.776) décide de nommer la Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sàrl (RCS B 84.426) ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, le 15-17, avenue Guillaume, comme dépositaire de ses actions au porteur en date du 9 janvier 2015.

Myriam GALLOY  
*Administrateur unique*

Référence de publication: 2015009318/12.

(150010601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Soblend Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 180.219.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte du procès-verbal de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en date du 31 décembre 2014 que:

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et déclare que la société SOBLEND INVESTMENTS S.A. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société du Liquidateur à savoir VAN CAUTER SNAUWAERT & CO Sàrl sis au 80, rue des Romains L-8041 Strassen.

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

POUR EXTRAIT CONFORME  
VAN CAUTER SNAUWAERT & CO Sàrl  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2015009311/22.

(150009689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**SPE II Borealis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.905.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009322/10.

(150010173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Triton Luxembourg GP Oven S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 159.073.

**EXTRAIT**

Le gérant de la Société, Triton Luxembourg GP, a transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton Luxembourg GP Oven S.C.A.*

Référence de publication: 2015009339/12.

(150009655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**SJ (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 131.238.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015009310/14.

(150009835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Tialma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 116.094.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 26 novembre 2014 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2017:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015009346/18.

(150010217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---



**The Kase Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 183.615.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Kase World Wide S.à r.l., associé de la société n'a plus son adresse au:

26, rue Glesener  
L - 1630 Luxembourg

Mais au:

10A, rue Henri Schnadt  
L - 2530 Luxembourg

Référence de publication: 2015009330/14.

(150009910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Sipe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 148.856.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2014*

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société SIPE S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 janvier 2015.

*Pour SIPE S.A. (en liquidation)*

Référence de publication: 2015009308/16.

(150009595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Timberland Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.114.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 101.643.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 15 janvier 2015 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

Démission du gérant de classe A suivant à compter du 15 janvier 2015:

Madame Stéphanie Jung-Schut, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Nomination du gérant de classe A suivant à compter du 15 janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice S. Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, gérant de classe A;
- Monsieur Fabrice S. Rota, gérant de classe A;
- Monsieur Ryan K. Smith, gérant de classe B;
- Monsieur Patrick J.P. Willems, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Timberland Luxembourg Finance S.à r.l.

Fabrice S. Rota

*Gérant de classe A*

Référence de publication: 2015009334/24.

(150010377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Universka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 157.275.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the company "UNIVERSKA S.A.", with registered office at L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains, incorporated pursuant a deed of Me Paul DECKER, then notary residing at Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 175 on January 28<sup>th</sup>, 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 157.275 (the "Company").

The Meeting is presided by Mr. Anders LASSEN, residing professionally at L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains,

The chairman appoints as secretary Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Katia JAGGI MALOUBIER, residing professionally at L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda*

- 1.- Approval of the auditor's report and the liquidation accounts.
- 2.- Discharge given to the liquidator and to the auditor to the liquidation.
- 3.- Final closure of the liquidation.
- 4.- Indication of the place where the books and records will be kept for 5 years.
- 5.- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxies forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

III. The entire share capital is represented at the meeting and all the shareholders represented said they had knowledge of the agenda was communicated to them in advance and have waived their right to be formally summoned.

IV. That the meeting was thus duly constituted and could validly deliberate on all the items on the agenda.

V. That the meeting took, each time by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

*Third resolution*

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

*Fourth resolution*

The meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five (5) years at least at the former registered office of the company.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «UNIVERSKA S.A.» ayant son siège social à L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 le 28 janvier 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157.275 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence d'Anders LASSEN demeurant professionnellement au L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains.

Le président nomme comme secrétaire Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Madame Katia JAGGI MALOUBIER demeurant professionnellement au L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1.- Approbation du rapport du commissaire et des comptes de liquidation.
- 2.- Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif.
- 3.- Clôture finale de la liquidation.
- 4.- Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans.
- 5.- Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Pareillement, resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

IV. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: A. LASSEN, V. PIERRU, K. JAGGI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009355/123.

(150009758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**SPA Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 168.621.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SPA SPECIAL INVESTMENT FUND, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A., and registered with the Secretary of State of Delaware under the number 4630237,

here represented by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 8 December, 2014.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "SPA GLOBAL S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under number B 168.621, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated April 26<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1471 on June 13<sup>th</sup>, 2012. The Articles of Association of the Company have not been amended since.

- The Company's capital is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

*Agenda:*

1. Transfer of the Company's registered office to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

The sole shareholder has then requested the undersigned notary to state that:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from its current address 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, with immediate effect and subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation, which should be read as follows:

“ **Art. 2.1. (first sentence).** The registered office is established in the city of Bertrange.”

*Second resolution*

The sole shareholder notes that the professional address of the class B managers Mr. Simon W. BAKER and Ms. Dawn E. SHAND have changed to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*A comparu:*

SPA SPECIAL INVESTMENT FUND, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les loi du Delaware, dont le siège social est situé au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, (Etats-Unis d'Amérique) et inscrite auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4630237,

ici représentée par Mr. Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée le 8 décembre 2014.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "SPA GLOBAL S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168.621, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1471 du 13 juin 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange et modification subséquente de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

L'associée unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet immédiat été de modifier l'article 2 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 2.1. (première phrase).** Le siège social est établi à Bertrange.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique constate que l'adresse professionnelle des gérants de classe B, Mr. Simon W. BAKER et de Mme Dawn E. SHAND a été transférée au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros (800.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2015. 2LAC/2015/828. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009321/107.

(150009717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**The Pearl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.317.

This eleventh day of December two thousand fourteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L 4030 Esch sur Alzette, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

1. Emanuele Cisa Asinari dei marchesi di Gresy e Casasco, entrepreneur, born on 23 December 1964 in Turin (Italy), residing at 9, Via Cioos, 6952 Canobbio, Switzerland (the "Shareholder"); and

2. Asperum S.A., a public company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L 1528 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174464 (the "Subscriber").

The person appearing is personally known to me, notary, and the two powers of attorney to the person appearing are initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared that the Shareholder is the sole shareholder of The Pearl S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182317, incorporated pursuant to a deed executed before Léonie Grethen, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 November 2013, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No.78 of 9 January 2014, the articles of association of which have not been amended since (the "Company"), and requested me, the undersigned notary, to record the following:

*Resolutions*

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, hereby resolves:

1. to issue, above par, against a cash contribution, five thousand three hundred fifty seven (5,357) new shares in the share capital of the Company to the

Subscriber and to fix the aggregate subscription price at two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000.00);

2. in furtherance of the foregoing, to amend the articles of association of the Company by replacing article 5.1 with the following:

« **5.1.** The share capital of the company is seventeen thousand eight hundred fifty seven euros (EUR 17,857.00), divided into seventeen thousand eight hundred fifty seven (17,857) fully paid shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.»;

3. to amend the articles of association of the Company by inserting a new article 14bis after article 14 as follows:

« **Art. 14bis. Premium accounts.**

14bis.1. When the Company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.

14bis.2. When the Company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any shareholder in respect of any one or more his shares, it shall add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non cash contribution.

14bis.3. Each share (irrespective of its class) confers an equal right to share in the amounts standing to the credit of the premium accounts of the Company. Subject to and in accordance with the Law, the Board may at any time decide to make a distribution out of premiums and article 15.3 shall apply mutatis mutandis.»

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

1. Five thousand three hundred fifty seven (5,357) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 12501 through 17857, are hereby issued and subscribed for by the Subscriber and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

2. Payment was permitted in any currency and an amount of two million five hundred thousand euros (EUR 2,500,000.00) is at the company's disposal, it being understood that an amount of two million four hundred ninety four thousand six hundred forty three euros (EUR 2,494,643.00) shall be placed to the credit of the share premium account.

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch sur Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, l'onze décembre par devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L 4030 Esch sur Alzette, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

1. Emanuele Cisa Asinari dei marchesi di Gresy e Casasco, entrepreneur, né le 23 décembre 1964 à Turin (Italie), demeurant au 9, Via Cioos, 6952 Canobbio, Suisse (l'«Associé»); et

2. Asperum S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L 1528 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 174464 (le «Souscripteur»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et les deux procurations données à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré que l'Associé est l'associé unique de The Pearl S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 182317, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 20 novembre 2013, publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 78 du 9 janvier 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»), et m'a requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

*Résolutions*

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, décide par les présentes:

1. d'émettre, au dessus du pair, en contrepartie d'un apport en numéraire, cinq mille trois cent cinquante sept (5.357) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société au Souscripteur et de fixer le prix d'émission total à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,00 EUR);

2. compte tenu de ce qui précède, de modifier les statuts de la Société en remplaçant l'article 5.1 par ce qui suit:

« 5.1. Le capital social de la société s'élève à dix sept mille huit cent cinquante sept euros (17.857,00 EUR) et se divise en dix sept mille huit cent cinquante sept (17.857) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.»;

3. de modifier les statuts de la Société en insérant un nouvel article 14bis après l'article 14 de la manière suivante:

« **Art. 14bis. Comptes de primes.**

14bis.1. Lorsque la Société émet des parts sociales en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

14bis.2. Lorsque la Société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un Associé ou sur ordre de celui ci quant à une ou plusieurs de ses parts sociales, elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu.

14bis.3. Chaque part sociale (quelle que soit sa catégorie) confère un droit identique dans la répartition des soldes créditeurs des comptes de primes de la Société. Sous réserve de et conformément à la Loi, le Conseil peut décider à tout moment de faire une distribution à partir des primes et l'article 15.3 est applicable par analogie.»

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci avant, a déclaré:

1. Cinq mille trois cent cinquante sept (5.357) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 12501 à 17857, sont émises et souscrites par le Souscripteur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société.

2. Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,00 EUR) est à la disposition de la société, étant entendu qu'un montant de deux millions quatre cent quatre vingt quatorze mille six cent quarante trois euros (2.494.643,00 EUR) sera affecté au compte de prime d'émission.

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle ci, agissant comme indiqué ci avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17717. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015009331/118.

(150010340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 627.475,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.241.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer European Strategic Office Fund L.P., a limited partnership established under the laws of England, having its registered office at 61 Aldwych, WC2B 4AE London, United Kingdom and registered with the Companies House of England and Wales under number LP008497 (the Sole Shareholder),

here represented by M. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114241, Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated January 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 883 dated May 5, 2006 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary



residing in Esch/Alzette, on March 21, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1264 dated May 22, 2012.

II. The Company's share capital is set at six hundred twenty-seven thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 627.475,-) represented by twenty-five thousand ninety-nine (25.099) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each.

III. The Company adopted a merger proposal (the Merger Proposal) pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 18, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3603 of November 28, 2014, pursuant to which the Company shall be absorbed by TS Holdings (Paris) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111835 (the Absorbing Company, together with the Company referred to as the Merging Companies), established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 400 dated February 23, 2006 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on March 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 888 dated April 27, 2009, with a subscribed and fully paid in share capital of one million one hundred eight thousand two hundred Euro (EUR 1.108.200,-) represented by forty-four thousand three hundred twenty-eight (44.328) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the Merger).

IV. Pursuant to an extraordinary general meeting of its sole shareholder enacted pursuant to a deed of the undersigned notary on the date hereof, the Absorbing Company has purely and simply approved the Merger Proposal and acknowledged that the Merger shall have the following consequences ipso jure and simultaneously as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company;
- b) the Company shall cease to exist;
- c) the cancellation of all the shares of the Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

V. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and ratifies the completion of the following preliminary conditions to the Merger:

(a) the boards of managers of each of the Merging Companies have adopted the Merger Proposal on November 12, 2014, which has been notarized pursuant to a deed of the undersigned notary on November 18, 2014 and published, pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3603 of November 28, 2014.

(b) the documents, provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office one month prior to the date of this meeting.

(c) the undersigned notary has, pursuant to article 271 (2), first paragraph of the Law, verified and certified that all formalities required in relation to the proposed Merger have been accomplished by the Merging Companies.

*Second resolution*

The Sole Shareholder approves the Merger Proposal and the Merger described therein, pursuant to which the Company merges into the Absorbing Company by contributing to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

*Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that, subject to the approval of the Merger Proposal and the Merger by the Sole Shareholder of the Absorbing Company, the Merger is now final, and acknowledges that the Merger, by virtue of its approval, has the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- a) the universal transfer, both as between the Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Company being transferred to the Absorbing Company;
- b) the Company ceases to exist;
- c) the cancellation of the shares of the Company;
- d) all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

As a result, the Sole Shareholder acknowledges that the Absorbing Company is now the full and unencumbered legal owner of all the goods contributed by the Company by virtue of the Merger as from the date hereof, and that the Absorbing Company has the legal and beneficial enjoyment of the same goods as from the date hereof as well.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that as a consequence of the Merger, the Absorbing Company will issue one (1) new share to the Sole Shareholder, and to record the remaining amount of the net equity of the Company as of September 30, 2014 as an extraordinary reserve of the Absorbing Company.

#### Certificate of merger fulfilment

The undersigned notary certifies that:

- the Merger has been made in compliance with all laws and regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg,
- all formalities, bailments or publications relating thereto have been lawfully and completely fulfilled,

Between the Merging Companies, the merger takes effect as from the date hereof by virtue of article 272 of the Law, and with accounting effect as from September 30, 2014.

Towards third parties, the merger will be binding as from the date of its publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in compliance with article 273 (1) of the Law.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Tishman Speyer European Strategic Office Fund L.P., un Limited Partnership organisé selon les lois Anglaises et du Pays de Galles, avec siège social au 61 Aldwych, WC2B 4AE London, United Kingdom, et enregistrée auprès du registre des sociétés pour L'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP008497 (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114241, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 11 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 883 du 5 mai 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, reçu en date du 21 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1264 du 22 mai 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à six cent vingt-sept mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 627.475,-), représenté par vingt-cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (25.099) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. La Société a adopté un projet de fusion (le Projet de Fusion) en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire instrumentant le 18 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3603 du 28 novembre 2014, selon lequel la Société est absorbée par TS Holdings (Paris) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111835 (la Société Absorbante, collectivement désignée avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 400 du 23 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, reçu en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 888 du 27 avril 2009, ayant un capital social entièrement

libéré d'un million cent huit mille deux cents Euro (EUR 1.108.200,-), représenté par quarante-quatre mille trois cent vingt-huit (44.328) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune (la Fusion).

IV. Suivant l'assemblée générale extraordinaire de son associé unique dont le procès-verbal a été établi par le notaire instrumentaire ce jour même, la Société Absorbante a approuvé purement et simplement le Projet de Fusion et reconnu que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter de ce jour:

a) la transmission universelle, tant entre la Société et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif la Société à la Société Absorbante;

b) la Société cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales la Société;

d) toutes autres conséquences énumérées au Projet de Fusion.

V. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique prend note et ratifie l'accomplissement des conditions suivantes préliminaires à la fusion:

(a) les conseils de gérance de chacune des Sociétés Fusionnantes ont adopté le Projet de Fusion en date du 12 novembre 2014, lequel a été établi sous forme d'acte notarié par le notaire soussigné en date du 18 novembre 2014 et publié, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3603 du 28 novembre 2014.

(b) les documents prévus à l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société un mois précédant la date de la présente assemblée.

(c) le notaire soussigné a, conformément à l'article 271 (2), premier alinéa de la Loi, certifié et attesté de l'accomplissement par les Sociétés Fusionnantes de toutes les formalités leur incombant en relation avec la Fusion proposée.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique approuve le Projet de Fusion et la Fusion y décrite, aux termes desquels la Société sera fusionnée par absorption dans la Société Absorbante par apport à la Société Absorbante de tous ses actifs et de tous ses passifs, sans restriction ni limitation.

#### *Troisième résolution*

Sous réserve de l'approbation du Projet de Fusion et de la Fusion par l'Associé Unique de la Société Absorbante, l'Associé Unique prend note du caractère définitif de la Fusion et reconnaît que la Fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants à compter de ce jour:

a) la transmission universelle, tant entre la Société et Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Société Absorbante;

b) la Société cesse d'exister;

c) l'annulation des parts sociales de la Société;

d) toutes autres conséquences énumérées dans le Projet de Fusion.

Par suite l'Associé Unique reconnaît que la Société Absorbante est définitivement propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société dans le cadre de la Fusion à compter de ce jour et que la Société Absorbante a la jouissance desdits biens à compter également de ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique reconnaît que, comme conséquence de la Fusion, la Société Absorbante va émettre une (1) nouvelle part sociale au profit de l'Associé Unique, et enregistrer le montant restant de l'actif net de la Société au 30 Septembre 2014, comme réserve exceptionnelle de la Société Absorbante.

#### *Certificat de réalisation définitive de la fusion*

Le notaire instrumentant certifie que:

- la Fusion a été régulièrement réalisée en conformité des lois et des règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg,

- que toutes les formalités, dépôts ou publications y relatives ont été régulièrement accomplies,

Entre les Sociétés Fusionnantes, la Fusion a acquis un caractère définitif à compter de ce jour en vertu de l'article 272 de la Loi, avec effet comptable au 30 septembre 2014.

A l'égard des tiers, la Fusion sera régulièrement opposable à compter de la date de sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 273 (1) de la Loi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100.-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64404. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009336/198.

(150010476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**Société Civile Immobilière Renado RE, Société Civile Immobilière,  
(anc. Société Civile Immobilière Promoplan).**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg E 2.361.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den elften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, mit dem Amtssitz in Hesperange.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Dr. Reinhold NOWAK, Gesellschaftsdirektor, beruflich ansässig in L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères,
- 2.- DENNEMEYER TRUST, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 19114, hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Reinhold NOWAK, vorbenannt,

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PROMOPLAN, mit Sitz in L-1642 Luxemburg, 11, rue Edouard Grenier, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer E2.361 (die «Gesellschaft»), wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde am 20. November 1985, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 11 vom 14. Januar 1986,

abgeändert gemäß notarieller Urkunde am 18. September 1990, veröffentlicht im besagten Memorial, Nummer 95 vom 1. März 1991,

zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde am 11. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 178 vom 27. Januar 2009.

II. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundert einundsechzigtausend einhundertdreißig Euro neunundsiebzig Cent (161.130,79 EUR), eingeteilt in eintausend dreihundert (1.300) Anteile von je einhundertdreißig Euro fünfundneunzig Cent (123,95 EUR),

welche zugehören 1) Herrn Reinhold NOWAK, vorbenannt, zu achthundertzwanzig (820) Anteilen und 2) der Gesellschaft DENNEMEYER TRUST, vorbezeichnet, zu vierhundertachtzig (480) Anteilen, aufgrund von zwei (2) Anteilabretungen unter Privatschrift durch Frau Catherine DENNEMEYER und James DENNEMEYER an Herrn Reinhold NOWAK, datiert vom 7. Juli 2014, welche der Gesellschaft ordnungsgemäß zugestellt wurden am 7 August 2014,

wovon eine beglaubigte Kopie der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleibt um mit ihr einregistriert zu werden.

III. Alsdann ersuchten die vorgenannten Komparenten, einzige Gesellschafter, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend, den amtierenden Notar, folgende Beschlüsse und Anteilabretungen zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, infolge ihrer Ausscheidung aus der Gesellschaft, Frau Mary Catherine genannt Catherine DENNEMEYER in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin abzurufen und ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

#### Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen zum neuen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen:

- Herr Dr. Reinhold NOWAK, Gesellschaftsdirektor, geboren in München, Deutschland am, 16. November 1957, berufsansässig zu L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

Der Geschäftsführer hat die weitgehendsten Befugnisse die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu verpflichten, Hypothekergewährung und - Streichung inbegriffen.

#### *Anteilsabtretungen*

1) DENNEMEYER TRUST, vorbenannt, wie vertreten, erklärt dreizehn (13) der von ihr innegehaltenen vierhundertachtzig (480) Anteile der Gesellschaft SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PROMOPLAN zu übertragen an die Gesellschaft RENADO SA, mit Sitz in L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 154966, vertreten durch Dr. Reinhold NOWAK,

welcher wie er handelt, erklärt, diese Anteilsabtretung anzunehmen zu dem unter den Parteien vereinbarten Preis.

2) DENNEMEYER TRUST, vorbenannt, wie vertreten, erklärt ihre verbleibenden innegehaltenen vierhundertsechzig (467) Anteile der Gesellschaft SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PROMOPLAN an den dies annehmenden Herrn Dr. Reinhold NOWAK, vorbenannt, abzutreten,

zu dem unter den Parteien vereinbarten Preis,

Die Abtretungen der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschehen mit sofortiger Wirkung.

Die Zessionare haben somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihr abgetretenen Anteile.

Sie treten in alle den vorbenannten Anteilen anhaftende Rechte und Pflichten ein.

Die Gesellschafter DENNEMEYER TRUST und Herr Dr. Reinhold NOWAK stimmen dieser Anteilsübertragung an die bisherige Nicht-Gesellschafterin RENADO SA gemäß Artikel 7 der Statuten der Gesellschaft zu.

Herr Dr. Reinhold NOWAK, vorbenannt, erklärt in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt des Weiteren, dass ihm weder Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehenden Anteilsabtretungen vorliegen.

#### *Preis*

Die Anteilabtretungen fand statt zu dem unter den Parteien vereinbarten Preis von zweitausenddreihundertdrei Euro (2.303,- EUR) je Anteil, welche Beträge die Zedentin, wie vertreten, bekennt und erklärt von den Zessionaren vor Errichtung gegenwärtiger Urkunde und nicht im Beisein des amtierenden Notars erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

IV. Alsdann versammelten sich die Gesellschafter Herr Dr. Reinhold NOWAK und RENADO SA, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend, und ersuchten den amtierenden Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

#### *Dritter Beschluss*

Um die Satzung dem neuen Anteilverhältnis anzupassen, wird Artikel 5 des Gesellschaftsvertrags wie folgt abgeändert:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundert einundsechzigtausend einhundertdreißig Euro neunundsiebzig Cent (161.130,79 EUR), eingeteilt in eintausend dreihundert (1.300) Anteile von je einhundertdreißig Euro fünfundneunzig Cent (123,95 EUR).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) RENADO, SA, dreizehn Anteile, .....	13
2) Herr Dr. Reinhold NOWAK, eintausend zweihundert siebenundachtzig Anteile .....	1.287
Total: eintausenddreihundert Anteile .....	1.300

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Umbenennung der Gesellschaft in „Société Civile Immobilière RENADO RE“ und demgemäß Artikel 1 der Statuten abzuändern.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und Artikel 2 der Statuten den neuen Wortlaut zu geben, wie folgt:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, sowie Vertrieb, Verwertung, Vermietung und Verpachtung von Immobilien für eigene Rechnung. Der Gesellschaft ist es erlaubt, Sicherheiten für Finanzierungen für einen oder mehrere seiner Gesellschafter, oder andere mit diesen direkt oder indirekt verbundenen natürlichen Personen oder Gesellschaften zu bestellen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche finanzielle, mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.»

### Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Änderung der Dauer der Gesellschaft bis zum 11. August 2113 und die demgemäße Abänderung von Art. 3 der Statuten.

### Siebenter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von Luxembourg nach L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères, zu verlegen und demgemäß Artikel 4 der Statuten abzuändern.

### Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die gänzliche Neufassung der Statuten der Gesellschaft welche fortan in deutscher Fassung bindend ist, wie folgt:

## «Titel I. Bezeichnung, Zweck, Dauer, Sitz.»

**Art. 1.** Die Bezeichnung der Zivilgesellschaft lautet «Société Civile Immobilière RENADO RE».

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, sowie Vertrieb, Verwertung, Vermietung und Verpachtung von Immobilien für eigene Rechnung. Der Gesellschaft ist es erlaubt, Sicherheiten für Finanzierungen für einen oder mehrere seiner Gesellschafter, oder andere mit diesen direkt oder indirekt verbundenen natürlichen Personen oder Gesellschaften zu bestellen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche finanzielle, mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Gesellschaftsvertrag ist für eine Dauer endend am 11. August 2113 abgeschlossen.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Howald.

## II. Kapital, Anteile.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundert einundsechzigtausend einhundertdreißig Euro neunundsiebzig Cent (161.130,79 EUR), eingeteilt in eintausend dreihundert (1.300) Anteile von je einhundertdreißig Euro fünfundneunzig Cent (123,95 EUR).

Diese Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) RENADO SA, dreizehn Anteile, . . . . .	13
2) Herr Dr. Reinhold NOWAK, eintausend zweihundert siebenundachtzig Anteile . . . . .	1.287
Total: eintausenddreihundert Anteile . . . . .	1.300

**Art. 6.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Für den Fall einer Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Die Anteile können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung von zwei Drittel (2/3) der in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Sollten die Gesellschafter ihre Zustimmung diesbezüglich verweigern, so sind sie verpflichtet, die Anteile zu einem Wert selbst zu übernehmen, der sich aus den Bilanzen der letzten drei Geschäftsjahre durch eine Bewertung ergibt. Die Bewertung erfolgt durch Bestellung eines von den Gesellschaftern einvernehmlich ausgewählten Gutachters. Sollten die Gesellschafter kein Einvernehmen erzielen, bestellt jeder Gesellschafter einen eigenen Gutachter und die von der Gesellschaft beauftragte Steuerkanzlei bestellt einen weiteren Gutachter. Der Wert der Anteile wird sodann als Mittelwert der erstellten Gutachten festgelegt.

**Art. 7.** Jeder Anteil gibt ein Anrecht am Gesellschaftsvermögen sowie an der Verteilung des Nettogewinns, im Verhältnis der Anteile.

**Art. 8.** Die Gesellschafter haften für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis der von ihnen innegehaltenen Anteile. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft haften die Gesellschafter für deren Schulden gemäss Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

In allen Handlungen welche Verpflichtungen der Gesellschaft beinhalten, werden die Gesellschafter versuchen von den Gläubigern eine formelle Verzichtserklärung für die persönliche Haftung der Gesellschafter zu bekommen, so dass die Gläubiger ausschliesslich ihren Haftungsanspruch gegen die Gesellschaft und deren Güter gelten machen können.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod eines Gesellschafters aufgelöst.

Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines oder mehrerer Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf; sie wird zwischen den Gesellschaftern weiterbestehen, mit Ausnahme des oder der Gesellschafter welche geschäftsunfähig, in Konkurs oder zahlungsunfähig sind.

Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft. Um ihre Ansprüche geltend zu machen, müssen die ungeteilten Miteigentümer der Anteile sich gegenüber der Gesellschaft durch einen von ihnen oder durch einen gemeinsamen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Die den Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten werden mit der Anteilabtretung übertragen. Der Besitz eines Anteils bedingt automatisch die Annahme der Statuten sowie der durch die Generalversammlung rechtsgültig angenommenen Beschlüsse.

### III. Geschäftsführung.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche von den Anteilhabern, gegebenenfalls in einer Generalversammlung ernannt und abberufen werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft sowohl bei Gericht als auch gegenüber Drittpersonen.

### IV. Generalversammlungen.

**Art. 11.** Die Geschäftsführer berufen die Generalversammlung ein so oft es die Geschäfte der Gesellschaft oder die Gesellschafter, welche mindestens ein Viertel des Kapitals vertreten, es verlangen.

**Art. 12.** Die Einladungen zur Generalversammlung geschehen durch Einschreibebrief an die Gesellschafter vierzehn Tage im Voraus. Sie enthalten eine Zusammenfassung der Tagesordnung.

Die Generalversammlung kann auch durch einfache mündliche Einladung und ohne die vorgesehene Frist, einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und sich rechtsgültig für die Tagesordnung einberufen erklären.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung selbst beizuwohnen oder kann sich durch einen Spezialbevollmächtigten vertreten lassen. Die Generalversammlung kann nur gültige Beschlüsse fassen, wenn mindestens die einfache Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals innehalten, anwesend oder vertreten sind.

Wenn die Generalversammlung einberufen ist um über die in Artikel 16 benannten Fälle zu bestimmen, müssen mindestens die Hälfte der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, anwesend oder vertreten sein.

Sollten vorbenannte Bedingungen nicht erfüllt sein, kann die Generalversammlung neu einberufen werden und nimmt dann mit einfacher Mehrheit gültige Beschlüsse, egal wieviel Gesellschafter und Anteile anwesend und vertreten sind, dies jedoch ausschliesslich über Punkte welche auf der Tagesordnung der ersten Einberufung standen.

**Art. 14.** Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden Gesellschafter gefasst, ausser solcher welche im Rahmen der Artikel 13 Absatz 2 und Artikel 16 gefasst werden müssen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann, ohne Einschränkung, soviele Stimmen abgeben, wie er Anteile innehat.

**Art. 15.** Die jährliche ordentliche Generalversammlung hört sich den Bericht der Geschäftsführung an, berät, genehmigt oder überarbeitet die Konten.

Sie genehmigt alle Geschäfte und Tätigkeiten welche die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten. Sie bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer, ihre Vergütungen sowie die Dauer ihres Mandates.

**Art. 16.** Die Generalversammlung kann mit den Stimmen der Hälfte der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten Statutenänderungen, im Besonderen über Kapitalerhöhungen oder -verminderungen und über die diesbezügliche Aufteilung der Anteile, die Auflösung, die Fusion oder Teilung oder Umstrukturierung der Gesellschaft in eine andere Form, sowie die Ausbreitung oder die Einschränkung des Gesellschaftszweckes beschliessen.

**Art. 17.** Die Beschlüsse der Versammlungen werden protokolliert und von den Gesellschaftern unterschrieben. Die Protokolle der Versammlungen werden in einem Spezialregister festgehalten.

### V. Bestandsaufnahme und Verteilung des Gewinnes.

**Art. 18.** Die Geschäftsführung führt eine regelmässige Buchhaltung über die Geschäfte. Sie erstellt zum 31. Dezember künftig eine Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Nettoertrag der Gesellschaft, festgestellt durch die Gewinn- und Verlustrechnung, nach Abzug der Kosten, der Soziallasten, der Amortisierung, stellt den zu verteilenden Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn, ausser dem Teil welcher durch die Generalversammlung als Reserve angelegt wird, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilt.

**Art. 19.** Streitfälle zwischen Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft oder einem Gesellschafter oder dessen Rechtsnachfolger, betreffend die Geschäfte der Gesellschaft während der Dauer der Gesellschaft, ihrer Liquidation, unterliegen der Gerichtsbarkeit des für die Gesellschaft zuständigen Bezirksgerichtes.

Die Gesellschafter und die Rechtsnachfolger der Gesellschafter erwählen diesbezüglich Rechtswohnsitz am Sitz der Gesellschaft. In Ermangelung einer solchen Wohnsitzerwählung werden alle Zustellungen und Vorladungen rechtsgültig bei vorbenanntem Bezirksgericht gemacht.

## VI. Allgemeine Bestimmung.

**Art. 20.** Die Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 15. August 1915 und die diesbezüglichen Abänderungen finden überall dort Anwendung wo sie nicht durch gegenwärtige Statuten abgeändert worden sind.»

### *Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden abgeschätzt auf EUR 1.650.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Hesperange, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Nowak, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 août 2014. Relation: LAC/2014/39202. Reçu soixante-six mille trois cent vingt-six euros quarante cents 1.105.440,00 € à 0,5% = 55.272,00 € +2/10 = 11.054,40 €  
66.326,40 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft zwecks Hinterlegung bei dem Handels- und Gesellschaftsregister erteilt.

Hesperange, den 5. Januar 2015.

Référence de publication: 2015009314/217.

(150009737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

### **Kwasa Quattro Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.612.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

KWASA Quattro Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 37A, Avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of two hundred thousand Euro (EUR 200.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189520,

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "KWASA Quattro Berlin S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 37A, Avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189612, established pursuant to a deed of the undersigned dated August 4, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2892, dated October 13, 2014, and whose articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12.501,00) by the creation and issuance of one (1) new share, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00), vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Share).



*Subscription - Payment*

KWASA Quattro Holdco S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe the New Share, and to fully pay it up at its nominal value of one Euro (EUR 1,00), together with a total share premium in the amount of thirty-five million seven hundred thousand three hundred eighty-nine Euro and thirty-five Cents (EUR 35.700.389,35), by contribution in cash in the aggregate amount of thirty-five million seven hundred thousand three hundred ninety Euro and thirty-five Cents (EUR 35.700.390,35).

The amount of thirty-five million seven hundred thousand three hundred ninety Euro and thirty-five Cents (EUR 35.700.390,35) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

*Second resolution*

Pursuant to the above, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12.501,00) represented by twelve thousand five hundred one (12.501) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

KWASA Quattro Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 37A, Avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de deux cent mille Euro (EUR 200.000,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189520,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «KWASA Quattro Berlin S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 37A, Avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 189612, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 4 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2892, en date du 13 octobre 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,00) pour le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501,00) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), investie des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (la Nouvelle Part Sociale).

*Souscription - Libération*

KWASA Quattro Holdco S.à r.l., précité, décide de souscrire la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement à sa valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), ensemble avec une prime d'émission totale de trente-cinq millions sept cent mille trois cent quatre-vingt-neuf Euro et trente-cinq centimes (EUR 35.700.389,35), par un apport en numéraire d'un montant total de trente-cinq millions sept cent mille trois cent quatre-vingt-dix Euro et trente-cinq centimes (EUR 35.700.390,35).

Le montant de trente-cinq millions sept cent mille trois cent quatre-vingt-dix Euro et trente-cinq centimes (EUR 35.700.390,35) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent un Euro (EUR 12.501,00) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, she a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/547. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015006467/106.

(150006792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

**J Manhattan Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.031.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of October,  
Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on 9 February 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

Mrs. Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, homemaker, born in Jocotitlan, Mexico, on 17 December 1945, with address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

(together the "Shareholders"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of proxies given under private seal,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the appearing parties are the sole shareholders of J Manhattan Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.031, incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1856 on 29 July 2008 and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association number 1834 on 15 July 2014 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of seven hundred and ninety one thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 791,791.-) by the cancellation of ninety four thousand two hundred ninety one

(94,291) Class A shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class B shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class C shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class D shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class E shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class F shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class G shares, t seventy seven thousand five hundred (77,500) Class H shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class I shares and seventy seven thousand five hundred (77,500) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each;

2. Delegation of the modalities of the payment of the cancelled shares to the board of managers of the Company;

3. Amendment of the Company's articles of association (the "Articles") to reflect the cancellation of shares and the capital reduction;

4. Proxies; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVE to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred and ninety one thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 791,791.-), so as to bring it from its present amount of t eight hundred and eleven thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 811,791.-), divided into divided into ninety six thousand two hundred and ninety one (96,291) Class A shares, seventy nine thousand five hundred (79,500) Class B shares, seventy nine thousand five hundred (79,500) Class C shares, seventy nine thousand five hundred (79,500) Class D shares, seventy nine thousand five hundred (79,500) Class E shares, seventy nine thousand five hundred (79,500) Class F shares, seventy nine thousand five hundred (79,500) Class G shares, seventy nine thousand five hundred (79,500) Class H shares, seventy nine thousand five hundred (79,500) Class I shares and seventy nine thousand five hundred (79,500) Class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), divided into two thousand (2,000) Class A shares, two thousand (2,000) Class B shares, two thousand (2,000) Class C shares, two thousand (2,000) Class D shares, two thousand (2,000) Class E shares, two thousand (2,000) Class F shares, two thousand (2,000) Class G shares, two thousand (2,000) Class H shares, two thousand (2,000) Class I shares, two thousand (2,000) Class J shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, by the cancellation of ninety four thousand two hundred ninety one (94,291) Class A shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class B shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class C shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class D shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class E shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class F shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class G shares, t seventy seven thousand five hundred (77,500) Class H shares, seventy seven thousand five hundred (77,500) Class I shares and seventy seven thousand five hundred (77,500) Class J shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Capital Decrease" and the "Cancelled Shares").

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVE that the modalities of the Capital Decrease and payment of the Cancelled Shares shall be enacted by the board of managers of the Company.

*Third resolution*

As consequence of the foregoing resolutions and of the Capital Decrease, the Shareholders RESOLVE to amend Article 5.1. of the Articles of Incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

“ 5.1. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into:

- Two thousand (2,000) class A shares;
- Two thousand (2,000) class B shares;
- Two thousand (2,000) class C shares;
- Two thousand (2,000) class D shares;
- Two thousand (2,000) class E shares;
- Two thousand (2,000) class F shares;
- Two thousand (2,000) class G shares;
- Two thousand (2,000) class H shares;
- Two thousand (2,000) class I shares;
- Two thousand (2,000) class J shares;

each share having a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

#### Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the Capital Decrease, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing people signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un octobre,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

M. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

Mme Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, sans profession, née à Jocotitlan, Mexico, le 17 décembre 1945, demeurant à at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

(dénommés ensemble les "Associés"),

dûment représentés par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privés,

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclarent et demandent au notaire:

I. d'acter que les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée J Manhattan Luxco S.à r.l, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.031, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1856 du 29 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association numéro 1834 du 15 juillet 2014 (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de sept cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 791.791.-) par l'annulation de quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-onze (94.291) parts sociales de Classe A, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe B, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe C, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe D, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe E, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe F, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe G, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe H, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe I et soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1.-) chacune;

2. Délégation des modalités du remboursement des parts sociales annulées au conseil de gérance de la Société;

3. Modification des statuts (les «Statuts») pour refléter l'annulation de parts sociales et la réduction de capital;

4. Procurations; et

5. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par les Associés, ces derniers ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 791.791.-) aux fins de l'amener de son montant actuel de huit cent onze mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains (USD 811.791.-) divisé en quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-onze (96.291) parts sociales de Classe A, soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales de Classe B, soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales de Classe C, soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales de Classe D, soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales de Classe E, soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales de Classe F, soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales de Classe G, soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales de Classe H, soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales de Classe I et soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, au montant de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de Classe A, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe B, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe C, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe D, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe E, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe F, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe G, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe H, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe I, en deux mille (2.000) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-), par l'annulation de quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-onze (94.291) parts sociales de Classe A, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe B, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe C, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe D, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe E, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe F, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe G, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe H, soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe I et soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune (la «Réduction de Capital» et les «Parts Sociales Rachetées»).

*Deuxième résolution*

Les Associés DECIDENT que les modalités de Réduction de Capital et le remboursement des Parts Sociales Annulées seront établies par le conseil de gérance de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et de la Réduction de Capital, les Associés DECIDENT de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US dollars (USD 20.000,-) divisé en:

- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe A,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe B,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe C,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe D,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe E,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe F,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe G,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe H,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe I,
- Deux Mille (2.000) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune, avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.»

*Quatrième résolution*

Les Associés DECIDENT d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter la réduction de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à deux mille Euros (2.000.- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, dont les noms, noms de baptême, états civils et adresses sont connus du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec nous, notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50471. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008095/204.

(150009193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**Marovita Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 191.640.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006551/9.

(150006728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

**Merlin 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 41, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 161.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006564/9.

(150007153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

**Espirito Santo Investments SICAV-SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 173.708.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of December, before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ESAF-Espirito Santo Fundo de Pensões S.A. as legal manager and representative of Fundo de Pensões BES a company registered in Portugal with and having its registered office at Av. Álvares Cabral 41, 1250-015 Lisbon, Portugal (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Mary O'TOOLE, a private employee residing at L-3311 Abweiler, 58, rue du Village, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on 19 December 2014.

Said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "Espirito Santos Investments SICAV SIF S.A.", a Société d'investissement Spécialisé having a Total Net Asset Value of approximately one million eight hundred ninety five thousand Euro (EUR 1.895.000,-) as at 18 December 2014 and represented by 179.685 Class A variable capital shares, which was incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX on 12 December 2012, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 173.708 and having its registered office at L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been published in the Mémorial C number 1 of 2 January 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

### Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator;
4. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present meeting, the Shareholder waived the convening notices. The Shareholder considered himself as duly convened and declared having knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to appoint Mr. Alan RIDGWAY a Chartered Accountant, born on 17 May 1965 in Cork, Ireland and residing professionally at L-1273 Luxembourg, The Director's Office, 19, Rue de Bitbourg, as liquidator of the Company.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law"), whatever the nature or size of the operation. The Liquidator shall be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without the further authorisation of the Sole Shareholder.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holder(s) such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre,

par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

1. ESAF-Espírito Santo Fundo de Pensões S.A. en tant que directeur juridique et représentant de Fundo de Pensões BES, une société enregistrée au Portugal et ayant son siège social à Av. Álvares Cabral 41, 1250-015 Lisbon, Portugal («l'Actionnaire»),

représentée aux fins des présentes par Madame Mary O'TOOLE, employée privée, demeurant à L-3311 Abweiler, 58, rue du village, Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul et unique actionnaire de "Espírito Santo Investments SICAV SIF S.A.", une Société d'investissement Spécialisé, ayant une valeur d'actif net totale approximative de un million huit cents quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 1.895.000,-) au 18 décembre 2014 et représenté par 179.685 actions à capital variable de Classe A, constituée suivant un acte du notaire Maître Henri HELLINCKX, du 12 décembre 2012, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le section B numéro 173.708 et ayant son siège social au L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, Grand-duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été publiés au Mémorial C sous le numéro 1 du 2 janvier 2013.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

L'Actionnaire a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité de capital souscrit de la Société est représentée à la présente réunion, l'Actionnaire a renoncé à la convocation. L'Actionnaire lui-même a considéré comme dûment convoqué et a déclaré avoir connaissance de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire a décidé de nommer Monsieur Alan RIDGWAY, Expert-Comptable, né le 17 mai 1965 à Cork, Irlande, résidant professionnellement à L-1273 Luxembourg, The Directors' Office, 19, rue de Bitbourg, en tant que liquidateur de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, comme prévu par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi»), quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur peut prendre toutes les mesures prévues par l'article 145 de la Loi sans l'autre autorisation de l'Actionnaire.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur n'est pas tenu d'établir un quelconque inventaire et peut se fier aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Actionnaire des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Actionnaire a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.



20097

Coûts

Les frais, coûts, commissions et charges qui seront à charge de la Société par le présent Acte, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

En foi de quoi le présent acte a été dressé à Diekirch par le Notaire soussigné, à la date indiquée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte original.

Signé: M. O'TOOLE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16925. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Cette acte remplace l'acte L140235421 du 31 décembre 2014.

Diekirch, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015007909/146.

(150009034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Squircle Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.660.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

1. SQUIRCLE CAPITAL S.L., a Spanish company with registered address at Avda. Diagonal 469, 5<sup>o</sup>2<sup>a</sup>, 08036 Barcelona (Spain) and with Spanish tax identification number (C.I.F.) B65784043, represented by Me Christine Marc, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on December 18, 2014, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration;

AND

2. CROSS REFERENCE, S.L., a Spanish company with registered address at calle Aribau, no. 275, 08021 Barcelona (Spain) and registered with Spanish tax identification number (C.I.F.) B65700247,

represented by Me Christine Marc, prenamed, by virtue of a proxy given on December 18, 2014, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they declare to establish as follows:

**Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Squircle Capital S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may act as general partner (associé gérant commandité) and/or manager of SQC Opportunity SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) to be incorporated under the laws of Luxembourg, and/or any subsidiary or affiliate thereof.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream) or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

## Part II. Share capital and shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

### Part III. Management, the board of managers and auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Investment Committee.** The Manager or as the case may be the Board of Managers may be assisted by an investment committee (the "Investment Committee").

The Investment Committee shall be in charge of rendering advisory services to the Manager or as the case may be the Board of Managers, in relation with the management of SQC Opportunity SCA, in particular with the implementation of investment and divestment decisions.

The Manager or as the case may be the Board of Managers will determine the duties and powers of the Investment Committee, it being understood that any advices of the Investment Committee shall not be binding on the Manager or as the case may be the Board of Managers, which shall decide, under its sole discretion, to follow or not such advices.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 16. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 17. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more statutory auditors (commissaires aux comptes), who need not be shareholders.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be reappointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the second Monday of the month of May of each year, at 2 p.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 19. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 21. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other Manager shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 22. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

## Part V. Financial year and allocation of profits

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 24. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 25. Allocation of Profit.** At least five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 26. Interim Dividends.** The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

### Part VI. Dissolution and liquidation

**Art. 27. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

### Part VII. Applicable law

**Art. 28. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital (EUR)
CROSS REFERENCE S.L. ....	3,750	3,750.-
SQUIRCLE CAPITAL S.L. ....	8,750	8,750.-
Total: .....	12,500	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Transitory Provision*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31<sup>st</sup> December 2015.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholders, representing the entire subscribed capital, have immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr. Daniel Castillo, born in Barcelona (Spain) on November 17, 1973, with professional address at Avda Diagonal 469, 08036 Barcelona (Spain), as Class A Manager;

- Mr. José Caireta, born in Santa Coloma de Farners (Girona), on March 19, 1972, with professional address Avda Diagonal 469, 08036 Barcelona (Spain), as Class A Manager;

- Mr Thomas Melchior, born in Germany on April 14, 1964, with professional address 334, route de Mondorf; L-3260 Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager; and

- Mr Gilles Fossé born in Germany on October 8, 1976, with professional address 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg as Class B Manager;

3. Resolved that the registered office shall be at Building President, 37A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

#### ONT COMPARU:

1. SQUIRCLE CAPITAL S.L., une société espagnole ayant son siège social sis Avda. Diagonal 469, 5<sup>o</sup>2<sup>a</sup>, 08036 Barcelone (Espagne) dont le numéro d'identification fiscal est (C.I.F.) B65784043, représentée par Madame Christine Marc, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

ET

CROSS REFERENCE, S.L., une société espagnole ayant son siège social sis calle Aribau, no. 275, 08021 Barcelona (Espagne) dont le numéro d'identification fiscal est (C.I.F.) B65700247, représentée par Madame Christine Marc, pré-nommée, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2014, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrites ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer:

### Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "SQUIRCLE CAPITAL S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ou toutes autres entreprises, commerciales ou véhicules d'investissement; ainsi que l'acquisition par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen, toutes valeurs, actions, parts sociales et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit et la possession, l'administration, le développement, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra agir en tant qu'associé gérant commandité et/ou gérant de SQC OPPORTUNITY SCA, et/ou de ces filiales ou affiliés.

La Société peut également participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables.

La Société peut accorder des garanties et donner des sûretés à tout tiers pour ces propres obligations et engagement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou font parties

d'un groupe de société dans lequel la Société appartient ou toute autre société ou entité si nécessaire et en principe pour son propre intérêt ou l'intérêt de ces entités.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toutes autres formes de sûretés ainsi que toutes formes d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) à ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également accorder le même type d'assistance au profit de tierces personnes afin de garantir les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.



Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, le Conseil de Gérance se réunira sur convocation écrite adressée au(x) Gérant(s) au minimum 24 heures à l'avance. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion. Aucune convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de ces minutes ou décisions doivent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant aura délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance aura délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance aura délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Comité d'Investissement.** Le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance pourra être assisté par un comité d'investissement (le "Comité d'Investissement").

Le Comité d'Investissement sera en charge de donner des conseils au Gérant ou le cas échéant au Conseil de Gérance, en relation avec la gestion journalière de SQC Opportunity SCA, en particulier en relation avec la mise en place des décisions liées aux investissements et désinvestissements,

Le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance déterminera les pouvoirs et devoirs du Comité d'Investissement, étant entendu que les conseils du Comité d'Investissement ne lieront en aucun cas le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, qui décidera de manière discrétionnaire de suivre ou non ces conseils.

**Art. 15. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant entre autres, tout Gérant, y ont un intérêt personnel, ou sont des représentants valablement autorisés de cette société ou firme. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, notamment tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou sera en relation d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir en vertu de ce contrat ou de cette relation d'affaires.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée devra être approuvée par l'associé unique.

**Art. 16. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant ainsi que ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et pour lesquelles il n'est pas autorisé à être indemnisé, à l'exception de toute action, procès ou procédure pour lesquelles le Gérant est tenu responsable pour grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable, des indemnités doivent être accordées uniquement dans des cas où le Gérant, selon le conseiller juridique de la Société, n'a pas commis de violation de ses obligations. Un tel droit à indemnité est sans préjudice de tous autres droits dont la personne concernée peut se prévaloir.

**Art. 17. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises agréé conformément à la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises agréé, sera(ont) nommé(s) par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année, à 11h.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, selon le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 21. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 22. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 23. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 24. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises agréé, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 25. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 26. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 27. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui dé termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 28. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les ont intégralement libérées en espèces:

ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS SOCIALES	CAPITAL SOUSCRIT
SQUIRCLE CAPITAL S.L., mentionnée ci-dessus . . . . .	8.750	EUR 8.750,-
CROSS REFERENCE S.L., mentionnée ci-dessus . . . . .	3.750	EUR 3.750,-
TOTAL . . . . .	12.500	EUR 12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

#### Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à quatre (4) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Mr Daniel Castillos Fuentes, né à Barcelone (Espagne) le 17 novembre 1972, ayant son adresse professionnelle sis Avda Diagonal 469, 08036 Barcelone (Espagne) en tant que Gérant de Catégorie A;

- Mr José Careita Riera, né à Santa Coloma de Farners (Girona), le 19 mars 1972, ayant son adresse professionnelle sis Avda Diagonal 469, 08036 Barcelone (Espagne) en tant que Gérant de Catégorie A

- Mr Thomas Melchior, né en Allemagne, le 14 avril 1964, ayant son adresse professionnelle à 334 route de Mondorf, L-3260 Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en tant que Gérant de Catégorie B; et

- Mr Gilles Fossé, né en Allemagne, le 8 octobre 1976 ayant son adresse professionnelle à 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en tant que Gérant de Catégorie B.

2) Fixation du siège social de la Société sis Building President, 37A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire des comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Marc, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61798. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009323/636.

(150010201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**NB Strategic Associates SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 193.501.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of NB Strategic Associates SCSp executed on 02 December 2014*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** NB Strategic Associates GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 192.475 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the “General Partner”).

**2. Name, Partnership’s Purpose and Registered Office.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name “NB Strategic Associates SCSp” (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Partnership may carry out commercial, financial or industrial operations and any transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

The Partnership may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Partnership may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

The General Partner, acting for and on behalf of the Partnership shall have the power to do any and all acts necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance of the purposes described in this section, including, without limitation, any and all of the powers that may be exercised on behalf of the Partnership pursuant to this Partnership Agreement.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

The General Partner shall have all the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Partnership, or in its own name or through other agents, to carry out any and all of the objects and purposes of the Partnership in accordance with, and subject to the limitations contained in this Partnership Agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any Person, including any Limited Partner.

The General Partner shall have the right, to the fullest extent permitted by the 1915 Law, to delegate certain management and administrative responsibilities and powers to special agents in and outside of Luxembourg; provided that the management and the conduct of the activities of the Partnership shall remain the sole responsibility of the General Partner.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner or, as the case may be, by any person to whom such signatory authority shall be delegated by the General Partner.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences upon its formation on 2 December 2014 and shall continue for an unlimited duration unless the Partnership is sooner terminated in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

*Extraits du contrat social (le “contrat”) de NB Strategic Associates SCSp signé le 2 décembre 2014*

**1. Associés solidaires.** NB Strategic Associates GP, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.475 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (l'“Associé Commandité”).

## 2. Dénomination, objet social et siège social.

### (i) Dénomination

La dénomination de la Société est “NB Strategic Associates SCSp” (la “Société”).

### (ii) Objet social

La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière ou industrielle et toute transaction qui directement ou indirectement favorise ou se rattache à son objet.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés en faveur de tiers afin de sécuriser ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet.

La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

L'Associé Commandité, agissant au nom et pour le compte de la Société doit avoir le pouvoir de faire tout acte nécessaire, approprié, souhaitable, accessoire ou opportun pour l'objet ou par la poursuite de l'objet décrit dans cette section, incluant, sans limitation, tout pouvoir qui pourrait être exercé au nom de la Société conformément au Contrat.

### (iii) Siège social

Le siège social de la Société est fixé au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**3. Désignation des gérants et pouvoirs de signature.** La gestion et le contrôle de la Société incombent exclusivement à l'Associé Commandité conformément aux dispositions du Contrat.

L'Associé Commandité aura les pouvoirs les plus larges pour agir au nom et pour le compte de la Société, ou en son nom propre ou par le biais d'autres agents, pour réaliser tous les objectifs de la Société conformément et sous réserve des limitations prévues dans le Contrat et pour accomplir toute action qu'il juge nécessaire ou utile à cet égard, sans autre mesure, formalité ou vote de toute Personne, incluant tout Associé Commanditaire.

L'Associé Commandité aura le droit, dans la mesure permise par la Loi de 1915, de déléguer certaines responsabilités administratives et de gestion et des pouvoirs à des agents particuliers au Luxembourg ou à l'étranger; à condition que la gestion et la conduite des activités de la Société restent sous l'entière responsabilité de l'Associé Commandité.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers sur toute question par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par toute Personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

**4. Date de création de la Société et de son terme.** La Société existe dès sa formation le 2 décembre 2014 et continuera d'exister pour une durée indéterminée à moins qu'il n'y soit mis fin de manière anticipée conformément aux dispositions du Contrat.

Référence de publication: 2015006594/98.

(150006809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

---

## North Line Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.298.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 13 janvier 2015, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

*Pour Company and Accounting Services S.A.*

Représentée par Fairland Property Ltd

*Liquidateur*

Wim Ritz / Jan Vanhoutte

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2015008256/14.

(150009252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Sedna Investments & Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.416.

L'an deux mille quatorze,

le quinze décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «SEDNA INVESTMENTS & SERVICES S.A.», établie et ayant son siège social à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Dudelange, en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1227 du 25 juin 2009, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 146.416 (ci-après la «société»).

L'assemblée est présidée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Martine JEMMING, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Camille KOENER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig, à L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.
2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa premier des statuts.
3. Refonte intégrale de l'article 5.
4. Suppression de la succursale établie à L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig, à L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 alinéa premier des statuts doit être lu comme suit:

« **Art. 3. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de refondre intégralement l'article 5 qui sera lu désormais comme suit:

« **Art. 5. (nouvelle rédaction).** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions de la société sont exclusivement nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de supprimer la succursale de la société, établie à L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

Par conséquent, à la date de ce jour, l'ensemble des actifs et passifs appartenant à la succursale (connus et inconnus) seront transférés, ipso jure, à la société, en tant qu'établissement principal.

D'un point de vue comptable et fiscal, les droits et obligations de la succursale seront également considérés comme ayant été transférés à la date de ce jour.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. KLINGELE, M. JEMMING, C. KOENER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60939. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2015006736/83.

(150007425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

---

**Synergies Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYNERGIES CAPITAL S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2015008413/11.

(150008369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**NSI Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 452.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.776.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 19 mai 2014, sous la référence L140081015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006604/12.

(150006903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.